



Parcours pédagogique – Module 2 Fondamentaux de la GIRE par bassin

Table des matières

1/ Résumé	1
2/ Ordre du jour	1
3/ Sujets et thèmes de la rencontre.....	2
4/ Synthèse des questions et réponses	5
5/ Échanges interactifs	8
6/ Conclusion, suites à donner	10

Informations générales

📅 05/03/2026, 2 webinaires identiques à 10h et 16h CET

📍 En ligne

🗣️ RIOB, RAOB, AMCOW, UNECE, UE, NARBO

👤 Pairs, Partenaires du projet

1/ Résumé

Le projet P2P (Peer-to-Peer), financé par l'Union Européenne, est le premier programme de la « Twin Basin Initiative » portée par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). Co-piloté par le RIOB et le RAOB, il a pour objectif de renforcer la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE), à travers des échanges entre organismes de bassins et pays.

Le parcours pédagogique de P2P vise à renforcer l'expertise et les capacités des bénéficiaires dans les principaux domaines de la GIRE.

Ce webinaire sur les fondamentaux de la GIRE par bassin constitue le deuxième module introductif du parcours pédagogique. Il pose notamment les bases des futurs webinaires dont le contenu plus technique portera sur les « piliers » de la GIRE et autres thématiques transversales.

2/ Ordre du jour

Mots d'accueil (Éric Tardieu, Secrétaire Général du RIOB ; Niokhor Ndour, Secrétaire Général de l'OMVS représentant le RAOB)

Introduction : rappels sur le projet (RIOB - Christophe Brachet, Chef de projet P2P)

Cadres régionaux (UE, DG env – Henriette Faegermann ; AMCOW - Nelson Gomonda ; RAOB - Aminata Sokhna Diop ; NARBO - Anton Mardiyono ; RIOB - Edouard Boinet)

Cadres internationaux (Secrétariat convention 1992 - Komlan Sangbana, UNECE)

Exemples d'outils méthodologiques et de démarches GIRE (RIOB / OiEau – Agathe Guittard et Rémi Boyer ; RAOB / OMVS – Fawzi Bedrédine, Directeur des Infrastructures Régionales)

Échanges interactifs (RIOB / OiEau - Mélanie Fayet)



3/ Sujets et thèmes de la rencontre

Discours d'accueil

Éric Tardieu : souhaite la bienvenue à tous les participants à ce webinaire, depuis toutes les géographies. Une nouvelle étape de la mise en œuvre du projet Peer-to-Peer s'ouvre ce jour, car les appariements sont constitués et les plans d'actions finalisés. Il félicite d'ailleurs tous les pairs pour leur sélection. Il les encourage également, ainsi que l'équipe du projet, pour le travail à accomplir dans les années à venir. Il remercie l'Union Européenne, financeur du projet, ainsi que Niokhor Ndour, représentant le RAOB pour la qualité de la coopération mise en place au sein de ce projet. L'objectif de P2P est de conjuguer la théorie et la pratique, de renforcer les compétences individuelles et collectives ; c'est ce qui va être fait aujourd'hui, mais aussi au sommet mondial des bassins organisé par le RIOB à Rio de Janeiro en juin prochain.

Niokhor Ndour : au nom de M. Mohamed Abdel Vetah, Haut-Commissaire de l'OMVS et secrétaire du RAOB, il remercie les partenaires du projet, ainsi que l'Union Européenne et le RIOB, pour la confiance accordée au RAOB. Il rappelle que le RAOB s'affirme depuis 20 ans comme une plate-forme africaine incontournable. Le Conseil du RAOB s'est tenu à Dakar il y a un mois, les instances ont été renouvelées et le plan d'action stratégique adopté. Il souligne que sur les 21 appariements validés, 15 incluent au moins 1 partenaire africain. Au-delà de ces appariements, Peer-to-Peer comprend un parcours pédagogique dont le webinaire d'aujourd'hui constitue la deuxième étape. Dans ce cadre, le RAOB sera amené à proposer des formations en 2026 et 2027.

Introduction, présentation du projet

Christophe Brachet rappelle rapidement les caractéristiques du projet : il dure 4 ans, pour un budget de 6 120 000 € et est financé la Direction Générale des Partenariats Internationaux de l'Union Européenne, pour les organismes de bassin mais aussi les organisations gouvernementales en charge de l'eau, ainsi que certains partenaires scientifiques voire de la société civile. Le RIOB met en œuvre ce projet, en partenariat avec le RAOB ; il comprend deux composantes principales : les échanges entre pairs et le renforcement des capacités. Il rappelle les étapes de sélection pour la composante 1 sur les échanges entre pairs : suite à l'appel à expression d'intérêt retreint en mai 2025, des appariements ont été proposés et 21 ont été retenus.

Cadres régionaux

Henriette Faegermann présente **la politique Européenne dans le domaine de l'eau et notamment la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**. **L'origine de la DCE** vient du constat que l'eau est une problématique multi-sectorielle. La DCE est centrale dans la politique européenne de l'eau, mais il existe **de multiples autres directives** : Eaux Résiduelles Urbaines, Inondations, Eau potable. La base de la DCE est le concept de bassin versant. Elle couvre tous les types de masses d'eau et de nombreux aspects de l'état des masses d'eau : écologique, chimique et quantitatif. La DCE prévoit l'élaboration de programmes de mesures, exige des évaluations économiques et fonctionne en cycle de



planification de 6 ans. **Le contenu des plans de gestion** de bassin est également encadré par la directive, comme le détaille Henriette dans sa présentation. Elle présente ensuite la façon dont la coopération transfrontalière est prise en compte dans la DCE : les Etats membres doivent coordonner leurs actions sur les bassins transfrontaliers. **La DCE a conduit les états membres** à améliorer la gouvernance, la planification, la transparence des processus de décision ; elle les aide à gérer les défis techniques en abordant toutes les thématiques. Les programmes de mesure ont permis d'abandonner des pratiques non durables et de se focaliser sur la restauration des écosystèmes. **L'agenda de cette directive** a débuté en 2000, avec un objectif de bon état en 2015, 3 cycles de plans de gestion et une date limite pour les exemptions en 2027. Le dernier rapport d'évaluation des 3^e plans de gestion de bassin, publié en 2025, émet des recommandations : augmenter le niveau d'ambition et les investissements, identifier des mesures complémentaires telles que les Solutions Fondées sur la Nature, mieux gérer le manque d'eau, travailler davantage sur la coopération transfrontalière, être plus strict sur les exemptions, améliorer l'accès à l'information et mettre en œuvre de nouveaux instruments législatifs. **La stratégie Européenne sur la résilience dans le domaine l'eau**, adoptée en juin 2025, fixe de nouveaux objectifs et prévoit des actions, dont certaines sont déjà incluses dans la DCE. Elle invite les participants à consulter les ressources dont les liens figurent dans sa présentation.

Nelson Gomonda du Secrétariat du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), présente la **Vision Africaine de l'Eau pour 2063** et sa politique, qui ont été adoptées par le conseil des Ministres l'année dernière et ont été présenté à l'Union Africaine en février 2026. La vision est « *Une Afrique sûre et résiliente dans le domaine de l'eau avec un accès à l'assainissement pour tous* ». **Les défis de cette vision sont** de s'adapter au changement climatique, d'améliorer l'atteinte de l'indicateur de satisfaction, de satisfaire l'augmentation de la demande, de gérer la crise de l'urbanisation et de gérer les coûts de l'inaction. **La vision est divisée en 4 piliers** : le premier se focalise sur l'économie et la société ; le deuxième sur la diplomatie, la paix et la sécurité ; le troisième sur la durabilité et la résilience ; et le quatrième sur l'innovation, les compétences et l'information. **Cette vision nécessite de nouvelles approches pour gérer des problèmes déjà anciens** : tout d'abord prendre en compte l'eau comme un bien économique, ensuite mettre en place une économie circulaire dans l'assainissement et enfin favoriser la gouvernance coopérative des données. **Plusieurs étapes ont été définies dans la mise en œuvre de cette vision** : le premier jalon, en 2033, doit voir la réalisation des investissements régionaux, le deuxième en 2043 vise des transformations systémiques et le troisième en 2063 une consolidation durable des changements. **Le premier plan de mise en œuvre pour la période 2026-2033 doit être élaboré par le secrétariat** en lien avec de nombreux partenaires. Les enjeux de ce plan sont de généraliser les facteurs clés de transformation, de mettre en avant des initiatives phares, de mettre en place en processus de suivi et d'évaluation, et de cartographier les partenaires et les acteurs à plusieurs échelles.

Aminata Sokhna Diop, de l'OMVS, secrétariat du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) présente ce réseau, en débutant par **les origines du RAOB**, lors de l'adoption en 2000 de la Vision



Africaine de l'Eau pour 2025 par l'Union Africaine, puis sa création en 2002. Ses objectifs sont également cités, ainsi que ses 20 membres. Elle rappelle que **le RAOB est le bras technique du Conseil des Ministres Africains de l'eau** concernant la gestion transfrontalière des eaux. La vision du RAOB, sa mission et son objectif global sont également cités. **Elle cite ensuite deux projets du RAOB en cours : DYNObA**, financé par l'Agence Française de Développement, qui vise à dynamiser l'appui aux organismes de bassin transfrontaliers africains et le présent projet **Peer-to-Peer**, projet global de partenariats entre des organismes de bassin, financé par l'Union Européenne. Le RAOB a tenu son **9^e Conseil / Assemblée Générale en janvier 2026**, au cours duquel ses orientations stratégiques ont été validées, en cohérences avec les priorités continentales pour la gouvernance de l'eau.

Lors de la première session de ce webinaire 2 de 10h CET, M. Anton Mardiyono, Directeur des opérations et de la maintenance de Perum Jasa Tairta II, a présenté le **NARBO (Réseau des Organismes de Bassin Asiatiques)**. Ce réseau créé en 2004 comprend aujourd'hui **94 membres dans 18 pays d'Asie et deux secrétariats**, un au Japon et un en Indonésie. Il a pour objectif d'aider les organismes de bassins transfrontaliers à mettre en œuvre la GIRE et à améliorer la gouvernance de l'eau. Son président actuel est le Dr Imam Santoso, Président-Directeur général de Perum Jasa Tirta II (Indonésie). L'Indonésie, archipel qui comprend 8 000 bassins versants, fait face à un accroissement des risques hydrologiques. La demande en eau est forte et dominée par 4 secteurs : l'irrigation pour 74 %, les consommations domestiques pour 9%, l'industrie pour 6% et le commerce pour 3%. La couverture des besoins est inégalement répartie sur le territoire et dans l'année. Le stockage d'eau actuel est de 10 à 20 Milliards de m³, alors que le besoin estimé est de 30 à 40 Milliards de m³. Finalement, M. Mardiyono présente la stratégie de mise en œuvre de la GIRE en Indonésie et les projets en cours.

Lors du webinaire de 16h CET, M. Edouard Boinet, du RIOB, a présenté le **Réseau International des Organismes de Bassin et les réseaux régionaux** : une ONG créée en 1994 et basée à Paris, dont le secrétariat permanent est assuré par l'Office International de l'Eau. Ce réseau comprend 200 membres, provenant de 90 pays et rassemble 7 réseaux régionaux. Sa présidence est actuellement assurée par la France. Les 8 réseaux régionaux sont : le RAOB (Afrique), le ROBAN (Amérique du Nord), le RELOB (Amériques Latines), le REBOB (Brésil), l'EURO-RIOB (Europe), le REMOB (Méditerranée), le NARBO (Asie) et le EECA-NWO (Asie centrale).

Cadres internationaux

M. Komlan Sangbana, chargé des affaires juridiques au Secrétariat de la convention sur l'eau assuré par la CEE-ONU, est invité à présenter la convention de 1992 de l'ONU. Il débute par le constat que les bassins transfrontaliers abritent 40% de la population mondiale ; leur gestion repose sur la coopération. Or **peu de bassins transfrontaliers sont couverts par des accords opérationnels** et ce retard est particulièrement prégnant concernant les eaux souterraines. Il insiste sur le fait que la confiance est indispensable à la coopération et que certaines « résistances » peuvent freiner la



dynamique. La coopération dans le domaine de l'eau doit être mise en œuvre à plusieurs échelles. A l'échelle globale elle est encadrée par **la convention sur l'eau de 1992 et par la convention sur les cours d'eau internationaux de 1997**. Aujourd'hui ces deux conventions en sont à une étape clé de leur mise en œuvre, avec l'adhésion récente de nouveaux pays à ces deux conventions. Il détaille ensuite la complémentarité de ces deux conventions et encourage les pays à y adhérer. Ces accords **irriguent de nombreux accord régionaux**, tels que le protocole de la SADC, la convention sur la prévention des conflits en Afrique centrale, la directive récente de la CEDEAO en Afrique ou encore la DCE en Europe. La particularité de la convention de 1992 est qu'elle dispose d'un mécanisme institutionnel, qui soutient sa mise en œuvre. Ceci permet d'apporter un **appui aux pays à divers niveaux**, en soutenant par exemple la création d'organismes de bassins (dont par exemple l'initiative en cours sur le bassin aquifère Sénégal-Mauritanien). Il conclut sur la nécessité de faire le lien entre les principes codifiés et le développement dans les bassins, par exemple les règles de partage de l'eau qui permettent de lutter contre les conflits. Concernant l'agenda à venir, il cite le prochain atelier global prévu en juin à Budapest.

4/ Synthèse des questions et réponses

Sujet	Question	Réponse
Echelles d'intervention	Bangladesh : Le Gange a été cité comme un sous-bassin mais il s'agit d'un bassin.	La Bangladesh a effectivement rejoint la convention récemment et la correction sur le Gange sera prise en compte.
Echelles d'intervention	Le bassin versant peut-il être considéré comme une unité d'analyse hydro-bio-physique ?	Oui, on peut le considérer ainsi.
Gouvernance	Comment est-ce que les états membres européens contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie Globale ? Et comment l'UE les mobilise pour cela ?	La mise en œuvre de la DCE soulève un certain nombre de défis techniques communs pour les États membres, la Commission, les pays candidats et les pays de l'Espace Economique Européen, ainsi que pour les parties prenantes et les ONG. Afin de relever ces défis de manière coopérative et coordonnée, les États membres, la Norvège et la Commission ont convenu, cinq mois seulement après l'entrée en vigueur de la directive, d'une stratégie commune de mise en œuvre (CIS). La CIS vise à garantir la mise en œuvre cohérente et harmonieuse de la DCE et de ses directives filles. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail techniques interviennent, par exemple en produisant des documents d'orientation sur des aspects techniques, des événements clés et des documents thématiques supplémentaires. Les organisations qui souhaitent rejoindre un des groupes de travail de la CIS peuvent envoyer leur candidature. Les États membres de l'UE et les autres organisations financent leur propre participation. D'autres ressources



Sujet	Question	Réponse
		sont allouées par la Commission européenne sous forme de jours-homme pour les membres du personnel et de contrats pour le développement d'apports techniques.
Gestion quantitative	En Asie (présentation de NARBO), pendant la saison sèche la demande est supérieure à l'offre. Quelles actions ont été mises en place pour faire face à ce défi ?	La première mesure est de rendre les prélèvements d'eau plus efficaces, à travers la mise en œuvre de technologies de l'information, des technologies intelligentes pour la coopération et de la gestion préventive et en temps réel, basée sur les prévisions, par exemple des sécheresses. Un deuxième type d'action consiste à atténuer en gérant les débits au niveau des barrages. On peut également améliorer l'efficacité de l'irrigation et redistribuer les quotas d'eau de l'irrigation vers les usages domestiques.
Gouvernance	Peut-on avoir les mécanismes de gouvernance de NARBO ?	Plus d'informations sur la page : https://www.narbo.jp/whats.html
Cadres internationaux	Quelles sont les conditions de révision des accords liés à la convention de 1992 ? Et quel rôle peut être celui de l'ABV pour fluidifier le fonctionnement des organes statutaires ?	La révision des accords est laissée à l'appréciation souveraine des pays et des organismes de bassin. Effectivement certains accords adoptés ne répondent plus à l'actualité ; par exemple, ils n'intègrent pas le changement climatique. Certains pays veulent intégrer l'adaptation au changement climatique dans les accords. Récemment l'OCACOM a procédé à la révision de ces accords pour avoir un organisme plus efficient.
Cadres régionaux : Afrique		L'eau étant une question de survie en Afrique, d'importants efforts doivent être accomplis pour mieux gérer la quantité d'eau et développer les infrastructures.
Cadres régionaux : Europe	Comment l'UE intègre-t-elle le changement climatique dans la gestion des ressources en eau ? Quels sont les modèles climatiques utilisés pour améliorer la résilience des ressources en eau ?	La DCE énonce que le changement climatique doit être pris en compte dans les plans de gestion de bassins et dans leurs programmes de mesures. C'est ensuite aux états membres et aux organismes de bassins de veiller à ce que cette prise en compte soit effective et adaptée aux enjeux locaux. Les modèles climatiques utilisés dépendent des états, voire des organismes de bassins. Les modèles du GIEC sont généralement utilisés de manière combinée, afin de prendre en compte les incertitudes. Par exemple en France, le projet 'Explore 2' a permis d'actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie, à partir des dernières publications du GIEC. Les projections hydrologiques d'Explore2 sont multi-modèles et multi-scenario.
Parcours pédagogique	Les appariements pourraient-ils participer aux prochaines échéances du programme de formation pour partager leurs avancées?	L'objectif du projet P2P est précisément de valoriser les retours d'expériences des pairs. Comme le montrent les échanges interactifs (cf. ci-après), les pairs seront mobilisés pour co-construire avec le RIOB et le RAOB les prochains modules thématiques du parcours pédagogiques. Les interventions seront priorisées en ce sens.



Exemples d'outils méthodologiques et de démarches GIRE.

M. Rémi Boyer du RIOB/ OiEau, explique que l'objectif de leur intervention est de présenter de manière succincte les piliers de la GIRE, qui feront l'objet de détails ultérieurs dans le cadre du parcours pédagogique. Six piliers seront évoqués en 'avant-goût'. **La notion de bassin versant et la question de l'échelle d'intervention** est essentielle et doit intégrer tous les types de ressources en eau, avec une solidarité amont-aval des usagers. Il relève deux défis : la superposition entre les limites administratives et les limites hydrologiques et celui de l'imbrication des sous-bassins au sein de plus grands bassins, à l'image de poupées gigognes. Concernant **les systèmes d'information sur l'eau**, Mme Agathe Guittard rappelle que la connaissance est un préalable à l'action et que l'on ne peut gérer que ce que l'on connaît. Sur de nombreux territoires, beaucoup de données sont produites mais peu sont utilisées, pourtant le besoin de données fiable est réel. La mise en place de solutions techniques de gestion des données nécessite une volonté politique. Elle illustre ce travail avec l'exemple de la mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau au Laos en 5 étapes. **La gouvernance et la participation du public** sont nécessaires pour la bonne gestion des ressources en eau. Rémi Boyer détaille ensuite les 3 axes nécessaires pour mettre en place une bonne gouvernance : le cadre réglementaire, l'articulation inter-institutionnelle et la participation des usages. Il cite des exemples d'instance de gouvernance, en Equateur, à Madagascar, au Cambodge et au Vietnam. **Le cycle de planification** est détaillé par Agathe Guittard, en prenant l'exemple du bassin du *Stung Sen* au Cambodge : état des lieux, diagnostic et objectifs, élaboration d'un plan d'action, mise en œuvre du plan d'action et suivi et évaluation. Sur cette base un nouveau cycle de planification peut être relancé, selon une temporalité adaptée au territoire. Rémi Boyer présente **les enjeux du financement** des piliers de la GIRE et du financement de la mise en œuvre de la planification. Une approche pas à pas permet de lever les obstacles : utiliser les fonds disponibles, utiliser les effets levier, renforcer les mécanismes existants et en développer de nouveaux. Les mécanismes de financement sont nombreux et peuvent être synthétisés par les '3T' de l'OCDE : Tarification, Taxes, Transferts. Les Solutions fondées sur la Nature sont par ailleurs souvent développables à moindre coût, elles permettent d'atténuer les effets du changement climatique et de restaurer les écosystèmes. Une grande variété de mesures peut être mise en place en fonction des contextes, avec des actions sur les écosystèmes et sur les pratiques.

M. Fawzi Bedredine, Directeur des infrastructures régionales à l'OMVS et représentant le RAOB, présente un exemple concret de GIRE transfrontalière en Afrique à travers l'exemple de **l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal**. L'OMVS a été créée en 1972 et comprend 4 Etats membres. Les principes de base de cette organisation sont la solidarité et le partage, le dialogue et la concertation et les méthodes participatives. Pour appliquer ces principes un cadre institutionnel adapté a été mis en place, il comprend des organes régionaux et des organes nationaux. Dans un premier temps lors de la création, les accords de coopération visaient à réguler le fleuve et étaient purement étatiques ; la participation des populations était faible. En 2002 la Charte des eaux



P2P
Peer-to-Peer
for Basin Organisations



Funded by
the European Union

du Fleuve Sénégal a mis au cœur du processus décisionnel les aspects participatifs. Le dispositif a été revu en fonction de cette charte et la participation du public est permise par plusieurs instances : la Commission permanente des eaux, les Comités Nationaux et Locaux de coordination et les Associations d'Usagers. Ce fonctionnement est illustré par le schéma de validation du Plan d'Action Stratégique de l'OMVS et facilité par le portail d'accès des Système d'Information sur l'Eau du bassin.

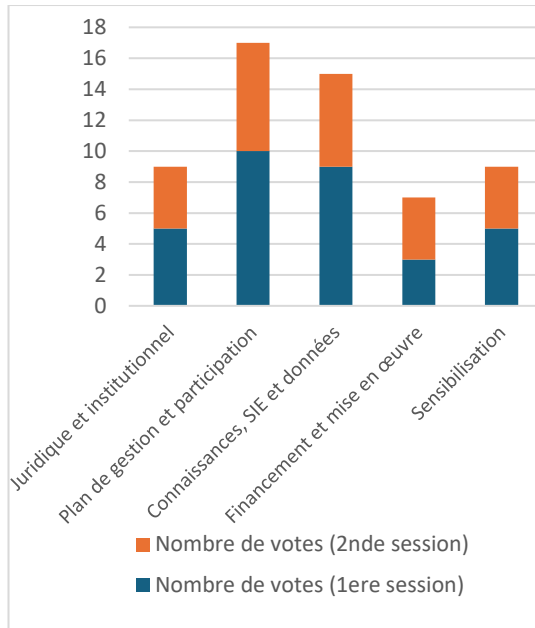
5/ Échanges interactifs

Un échange interactif à l'aide de l'outil Wooclap a permis aux participants de préciser leurs contributions possibles au parcours pédagogique. Cinq questions leur ont été posées sur le type de présentation et les thématiques qu'ils sont prêts à proposer au cours des modules pédagogiques à venir. 46 réponses et les nombreux commentaires recueillis pendant le webinar permettront de co-construire les prochains modules.

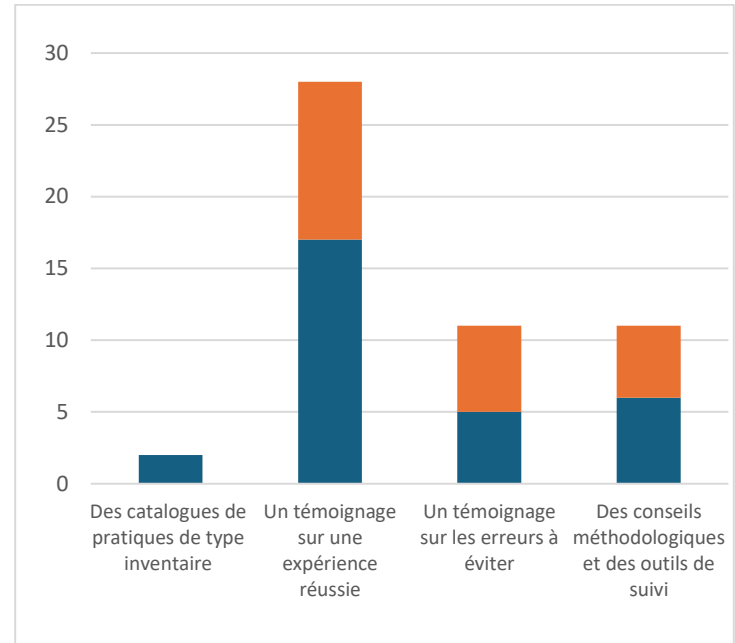
Les résultats montrent un potentiel pour des interventions sur les thèmes des « Plans de gestion et participation » et « Connaissances, systèmes d'information sur l'eau et données ». Les participants privilégient des formats de témoignages et retours d'expérience concrets plutôt que des présentations plus théoriques. Dans la thématique de SIE et données, les priorités portent principalement sur les systèmes d'information et l'interopérabilité des données, ainsi que sur les outils d'aide à la décision. Pour les plans de gestion, les contributions envisagées concernent notamment la participation des usagers, l'élaboration des plans de gestion et les programmes de mesures. Enfin, d'autres thématiques transversales ont également été identifiées, en particulier les solutions fondées sur la nature, l'adaptation au changement climatique et le financement de la GIRE à l'échelle des bassins. Dans l'ensemble, ces résultats confirment la volonté des pairs de contribuer activement au parcours pédagogique, principalement à travers des retours d'expérience issus de leurs bassins.



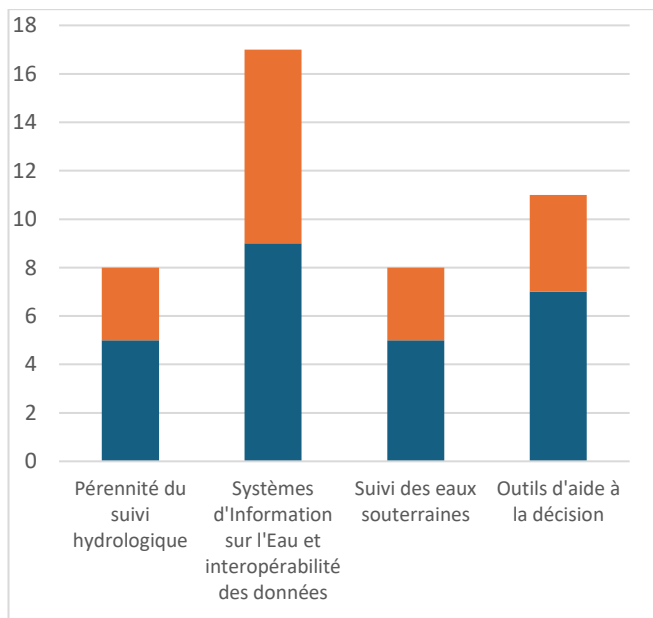
Q1 : Au sein de quel module thématique souhaiteriez-vous intervenir en tant qu'expert ou pour présenter un retour d'expérience ?



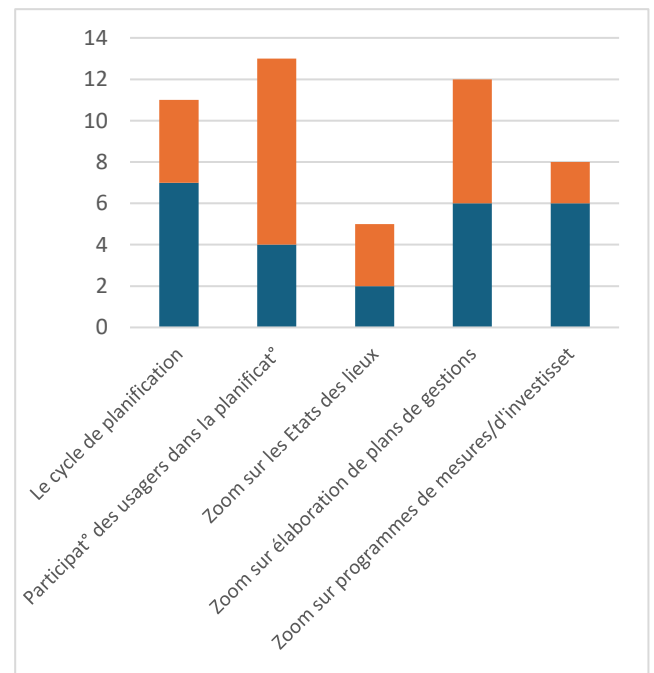
Q2 : Quels types de présentation seriez-vous prêts à proposer ?



Q3 : Dans la thématique "Connaissances, SIE et données", sur quelle sous-thématique seriez-vous prêts à intervenir ?

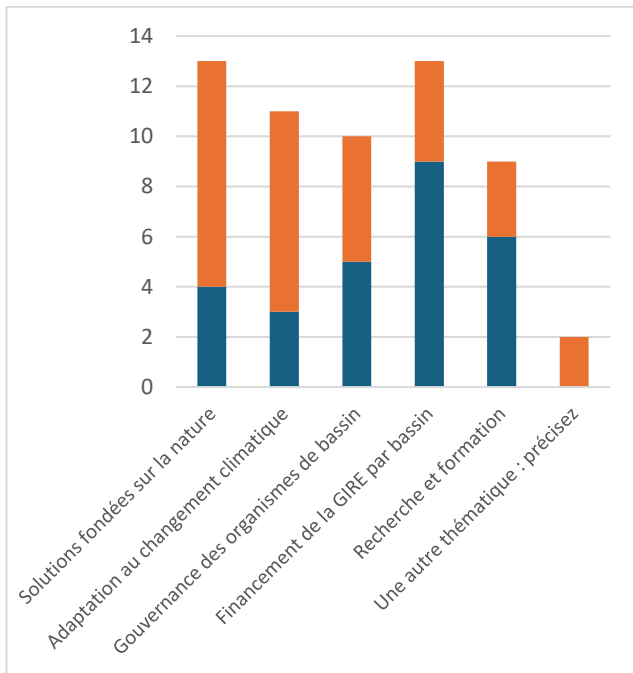


Q4 : Dans la thématique "Plan de gestion et participation", sur quelle sous-thématique seriez-vous prêts à intervenir ?





Q5 : Sur quelles autres thématiques seriez-vous prêt à intervenir au sein du parcours pédagogique ?



6/ Conclusion, suites à donner

Les présentations, la présente synthèse et une vidéo des enregistrements sont publiés sur le site du RIOB.

Le sondage reste ouvert pendant 1 mois, afin de permettre aux organismes qui n'ont pas pu participer à ce deuxième module introductif, d'y répondre. Il est accessible sur le lien suivant :

<https://app.wooclap.com/W2P2P/questionnaires/69aaaf05b6e4dde9db83c06d>

Les prochains modules thématiques du parcours, seront proposés courant 2026 et 2027. Un rendez-vous est en particulier fixé le 16 juin 2026, à l'occasion du sommet mondial des bassins de Rio, pour un module donnant priorité à l'Amérique latine.